

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2014 - Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le Compte Administratif du Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le Compte de Gestion, établi par le Trésorier Municipal, comptable public. C'est aux termes de l'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, que le Conseil Municipal "entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif".

Le Compte de Gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution;
- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé;

- la troisième est le bilan.

Monsieur GUINIOT, Trésorier Municipal, m'a transmis les comptes de gestion de l'exercice 2014 concernant le budget principal et les budgets annexes de la Ville avant de les présenter à la Chambre Régionale des Comptes chargée de les juger.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 par Monsieur le Trésorier Municipal,

- d'autre part, après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBERE :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

APPROUVE, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :

- . l'état de consommation des crédits
- . l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,
- . la balance comptable;

CONSTATE la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2014

APPROUVE les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros, qui se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	1 183 081,59	Fonds propres	1 026 623,50
Actif circulant	35 672,97	Provisions pour risques et charges	---
		Dettes	193 636,90
Comptes de régularisation	2 267,33	Comptes de régularisation	761,49
TOTAL	1 221 021,89	TOTAL	1 221 021,89

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	2 131,07
Actif circulant	1 515,52	Provisions pour risques et charges	---
		Dettes	290,51
Comptes de régularisation	909,62	Comptes de régularisation	3,56
TOTAL	2 425,14	TOTAL	2 425,14

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	54 104,91	Fonds propres	36 747,98
Actif circulant	38,53	Provisions pour risques et charges	---
		Dettes	17 495,31
Comptes de régularisation	99,85	Comptes de régularisation	---
TOTAL	54 243,29	TOTAL	54 243,29

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	1 192,15
Actif circulant	3 257,84	Provisions pour risques et charges	---
		Dettes	2 065,69
Comptes de régularisation	---	Comptes de régularisation	---
TOTAL	3 257,84	TOTAL	3 257,84

APPROUVE les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal.

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2014, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Contre : 3